



REGLEMENT INTERIEUR ACCUEIL DE LOISIRS ENFANTS & ADOS

Gestionnaire :

Maison des Jeunes et de la Culture de La Buisse (MJC)
Bâtiment La Boussole
45B rue de la marelle
38500 LA BUISSE

Nouvelle adresse depuis le 1er octobre 2024 !

Tel : 04.76.06.10.40

Courriel : accueil@mjc-labuisse.fr

Site internet : www.mjc-labuisse.fr

L'association est assurée auprès de la MAIF.

Dispositions communes aux écoles, au service périscolaire et à la MJC de la Buisse dans le cadre du Projet éducatif de Territoire (PEDT).

Chacun est tenu au devoir de tolérance et de respect dans sa personne et sa sensibilité, au respect de l'égalité des droits entre filles et garçons, à la protection contre toute forme de violence psychologique, physique ou morale. En aucune circonstance l'usage de la violence physique comme verbale ne saurait être toléré. Le respect mutuel entre adultes et enfants, entre enfants et entre adultes, constitue un des fondements de la vie collective.

L'Accueil de Loisirs 3/11 ans :

L'accueil s'effectue à la MJC pour les enfants de +6 ans et à l'école maternelle pour les enfants de 3 à 6 ans, jusque fin septembre 2024. A compter du mois d'octobre 2024, les enfants seront tous accueillis à la MJC dans le bâtiment de La Boussole. Les repas sont pris au restaurant scolaire et périscolaire.

Hors vacances scolaires : Accueil tous les mercredis de 8h à 18h.

Durant les vacances scolaires : Accueil tous les jours du lundi au vendredi de 8h à 18h sauf les 2 premières semaines pleines du mois d'août et la semaine entre Noël et 1^{er} de l'An.

Possibilité d'inscription à la demi-journée ou à la journée avec ou sans repas (sauf pour les journées où une sortie est organisée où l'inscription se fait uniquement à la journée).

L'arrivée le matin s'effectue entre 8h et 9h30.

Le départ le midi s'effectue entre 11h45 et 12h si l'enfant ne prend pas le repas ou entre 13h30 et 14h après le repas.

L'arrivée après le repas s'effectue entre 13h30 et 14h.

Le départ le soir se fait entre 17h et 18h.

L'accueil PREADOS 10/13 ans (6^{ème} et 5^{ème}) & l'accueil ADOS 14/17 ans (4^{ème}/3^{ème} & Lycéens)

Les accueils se font à la MJC (bâtiment La Boussole) ou à la Casados (anciens vestiaires foot) :

- Tous les **vendredis** en dehors des vacances scolaires à la MJC, de 17h à 18h30 pour les **préados collégiens** (6^{ème} et 5^{ème}), de 18h30 à 20h30 pour les **ados collégiens & lycéens** (4^{ème}, 3^{ème}, 2^{nde}, 1^{ère}, Terminale).
- Un accueil est proposé les **mardis** midi de 12h à 14h au collège de Coulevie
- Un accueil libre et « montage de projets jeunes » a lieu les **mercredis** après midi de 14h à 18h à la Casados afin de favoriser les échanges en petits groupes et la prise de responsabilité et d'autonomie des jeunes dans leur projet (séjour, sortie...)
- **Tous les jours durant les vacances** à la MJC ou Casados de 10h à 18h.
Des soirées, des stages, des sorties ou des séjours peuvent être proposés durant les vacances scolaires en fonction des âges. Ils peuvent être mutualisés avec d'autres accueils jeunes du territoire.
- Des sorties peuvent être organisées les **samedis** répondant à la demande des jeunes (ski, cinéma, lazer game, patinoire...)

Les jeunes sont sous la responsabilité des animateurs entre le moment où ils arrivent à la MJC ou à la Casados et au moment où ils repartent. Les vas et vient ne sont pas autorisés. Le jeune peut partir seul à tout moment si les parents ont signé l'autorisation de sortie sur la fiche sanitaire.

Le tarif est forfaitaire sur l'année ou sur le trimestre et dépend des ressources de la famille.

En cas de sorties ou de stages, un coût supplémentaire pourra être demandé aux familles.

Pour les séjours, des tarifs spécifiques sont demandés en fonction de la durée et des activités du séjour.

Les stages ponctuels :

Ils sont organisés durant les vacances scolaires, en parallèle des activités de l'accueil de loisirs pour les enfants qui souhaitent réaliser une activité bien précise sans forcément participer à l'Accueil de Loisirs ou bien pour des publics spécifiques (ados...). Les enfants inscrits à l'accueil de loisirs peuvent aussi participer à ces stages sans surcoût pour cela les familles doivent les inscrire au stage en même temps que l'accueil.

Les séjours :

Ils sont organisés durant les vacances scolaires. Ils sont organisés en fonction des différentes tranches d'âges dès 6 ans. Ils peuvent être mutualisés avec des MJC voisines.

L'équipe :

Valérie, la directrice de la MJC gère les équipes, coordonne et impulse les projets de la MJC sur les différents secteurs.
Lorine, la directrice et animatrice de l'accueil de loisirs 3/11 ans, est responsable du secteur « Enfance ».
Alexia la directrice et animatrice de l'accueil 11/17 ans, est responsable du secteur « Jeunesse ».
Patricia, la secrétaire comptable, fait l'interface entre les familles et la MJC. Elle gère les inscriptions et les paiements.
Des animateurs.trices permanent.es et occasionnel.les (BAFA) viennent compléter l'équipe en fonction des effectifs
Un(e) jeune en service civique et des animateurs.trices stagiaires (BAFA ou BPJEPS) viennent régulièrement se former à la MJC.
Toute l'équipe favorise l'implication des enfants, des jeunes et des familles aux différents projets de la MJC sur la commune.

Taux d'encadrement : 1 animateur minimum pour 8 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans et 1 animateur pour 18 pour l'accueil ados & préados.

Modalités d'inscriptions :

Les inscriptions s'effectuent en ligne sur le portail MJC à cette adresse : <https://labuisse.portailmjc.fr>

Il faudra joindre :

- La copie du Carnet de vaccination à jour
- L'Attestation de la CAF avec le Quotient Familial de l'année en cours (sinon tarif maximum appliqué)

Horaires des permanences administratives : Elles ont lieu dans les bureaux, entrée par le portillon Maison des associations jusque fin septembre et ensuite à La Boussole. Les lundis et mercredis **de 16h à 18h30**

Horaires des permanences téléphoniques : les lundis de 9h à 12h

Délais d'inscriptions :

Pour les mercredis (hors vacances), inscriptions + règlement jusqu'au mercredi précédent.

Pour les vacances, les inscriptions et règlements devront nous parvenir au plus tard 15 jours avant l'accueil de votre enfant (hors fermeture de la MJC). Une confirmation par mail vous sera envoyée pour valider l'inscription.

Pour les séjours, les inscriptions sont réservées aux adhérents mjc et Buissards jusque 3 semaines avant le 1^{er} jour du séjour. Passée cette date, les extérieurs pourront s'inscrire.

Pour les sorties à la journée, la MJC souhaite privilégier les familles qui inscrivent leur enfant à la semaine ou sur plusieurs journées dans la même semaine. C'est pourquoi, les familles qui ne souhaitent inscrire leur enfant que sur 1 journée « sortie », les inscriptions ne seront pas prioritaires et ne seront validés que 15 jours avant la sortie (hors fermeture de la MJC) en fonction des places restantes.

Paiements :

L'adhésion annuelle à l'association MJC est obligatoire, elle vous permet en tant qu'adhérent de participer à la vie de l'association. Son coût est de 15€/pers ou 25€/famille pour les Buissards (18€ et 30€ pour les extérieurs).

L'adhésion court du 1^{er} septembre au 31 août chaque année.

Aucune inscription ne sera effectuée sans le règlement.

Les inscriptions pourront être refusées en cas de factures impayées à la suite des relances effectuées.

En cas de difficulté pour payer les factures, nous pouvons mettre en place des paiements échelonnés.

Le paiement doit être effectué au préalable pour toute inscription.

Pour les séjours possibilité de paiement en 3 fois (déposer 3 chèques lors des permanences administratives qui seront encaissés en juillet, août et septembre) **Merci de ne pas déposer de chèques dans la boîte aux lettres de la MJC !**

La MJC accepte les paiements en ligne par CB, par chèques, espèces, chèques vacances, carte Tattoo.

En cas d'annulation ou modification :

Pour l'accueil de loisirs : Remboursement intégral si l'annulation est communiquée **1 semaine à l'avance pour les mercredis** hors vacances et **2 semaines à l'avance pour les vacances**, soit 14 jours, hors fermeture de la MJC.

Après cette date, le remboursement de l'accueil de loisirs se fera sous réserve de présentation d'un certificat médical de contre indication pour participer à cet accueil. Dans ce cas, la fratrie pourra également bénéficier du remboursement si vous demandez l'annulation pour les frères et sœurs. Le certificat médical est à transmettre avant la fin du mois concerné.

Le repas pourra être remboursé uniquement si l'annulation intervient avant 10h la veille du jour annulé (hors week-end end et hors fermeture de la MJC).

La MJC se réserve la possibilité d'annuler une activité si le nombre de participants est insuffisant (minimum 7 jeunes pour les séjours et l'Accueil de Loisirs) ou fermer l'Accueil de Loisirs si l'encadrement est insuffisant. Dans ce cas, l'activité est totalement remboursée et les familles sont informées au plus tôt.

Pour les stages et séjours : remboursement uniquement sous certificat médical de contre indication pour un arrêt médical définitif allant jusqu'à la fin du stage ou du séjour. Le remboursement se fera sur les journées entières d'absence.

Vie pratique :

- Les téléphones portables ne sont pas autorisés durant l'accueil de loisirs pour les enfants de 3 à 11 ans.
- Prévoir une tenue adaptée à l'activité et aux conditions météorologiques (casquettes, k-way, baskets...) **Chaussons** pour l'hiver.
- Le goûter est fourni par la MJC, merci de ne pas mettre d'encas dans les sacs de vos enfants.
- Pour les enfants de moins de 6 ans, marquez les vêtements à leurs noms, prévoir des rechanges et une couverture pour la sieste.
- Les enfants ne doivent pas être atteints de fièvre ou de maladie pouvant nuire à la santé de leurs camarades ainsi que de l'équipe d'encadrement. De même, s'ils sont porteurs de parasites (poux), il vous incombe d'y remédier. Les enfants concernés pourront ne pas être admis à l'Accueil de Loisirs temporairement.
- Aucun médicament ne sera délivré à votre enfant durant ses périodes de présences, excepté en cas d'allergie, asthme ou autre urgence (uniquement à la condition de posséder une ordonnance du médecin traitant en cours de validité).
- Les enfants et les jeunes devront être respectueux des autres, du matériel et des horaires. Tout comportement irrespectueux pourra engendrer une suspension de l'activité (sans remboursement). Cette décision sera prise en CA de la MJC.
- Droit à l'image : des photos peuvent être réalisées lors des activités diverses. Elles seront publiées sur le site ou sur les supports de communication si vous donnez votre accord sur la fiche d'inscription.

Implication des parents :

Une fois par an, en fin d'année, la MJC organise un temps de rencontre entre animateurs, parents et élus afin de faire le bilan et donner des idées pour l'année suivante.

Les parents volontaires peuvent faire découvrir aux enfants leur passion, leur métier... lors des vacances.

N'hésitez pas à contacter Lorine pour mettre en place ce temps d'échange très apprécié par les enfants.

Tarifs pour la saison 2024/2025 :

Les tarifs sont modulés en fonction des ressources des familles (cf grille tarifaire ci-dessous).

L'attestation de quotient familial est demandée au moment de l'inscription et un réajustement du QF sera effectué en début d'année suivante (janvier/février) par la MJC sur le site CAF PARTENAIRE pour les inscriptions à venir (accueil de loisirs, séjours...). Sans accord de votre part, pour consulter votre quotient familial, stipulé sur la fiche d'inscription, le tarif maximal sera appliqué. Pour les séjours, les aides VACAF sont calculées sur le QF de la famille au 1^{er} janvier de l'année du séjour.

Une caisse solidarité a été mise en place pour les inscriptions en 2024 et offre la gratuité à toutes les activités collectives de la MJC pour les familles dont le QF est inférieur à 621€ sous réserve de l'enveloppe allouée.

		QF Familles Extérieures à La Buisse					QF <1801€	QF >1800€
		Quotients Familiaux Familles Buisardes					1500 < QF < 1801	QF >1800€
		QF<461 *	460<QF<621*	620<QF<916	915<QF<1221	1220<QF<1501		
ACCUEIL DE LOISIRS PERI SCOLAIRE MERCREDI	1/2 JOURNEE sans pause méridienne avec aides ccas	3,50 €	4,50 €	6,50 €	8,50 €	10,50 €	11,50 €	12,50 €
	1/2 JOURNEE avec pause méridienne et aides ccas	5,50 €	8,00 €	10,50 €	12,50 €	15,00 €	16,00 €	17,50 €
	JOURNEE 1er enfant tout compris (repas, aides)	6,50 €	10,00 €	14,00 €	18,00 €	20,50 €	23,50 €	26,00 €
	JOURNEE 2ème enfant tout compris	5,50 €	9,00 €	13,00 €	16,50 €	19,00 €	22,00 €	24,00 €
ACCUEIL DE LOISIRS ENFANTS EXTRA SCOLAIRE VACANCES	1/2 JOURNEE sans pause méridienne avec aides ccas	3,50 €	4,50 €	6,50 €	8,50 €	10,50 €	11,50 €	12,50 €
	1/2 JOURNEE avec pause méridienne et aides ccas	5,50 €	8,00 €	10,50 €	12,50 €	15,00 €	16,00 €	17,50 €
	JOURNEE 1er enfant tout compris (repas, aides)	6,50 €	10,00 €	14,00 €	18,00 €	20,50 €	23,50 €	26,00 €
	JOURNEE 2ème enfant tout compris	5,50 €	9,00 €	13,00 €	16,50 €	19,00 €	22,00 €	24,00 €
	FORFAIT DEGRESSIF SEMAINE 1er enfant tout compris	21,00 €	38,50 €	57,00 €	76,00 €	86,50 €	98,50 €	119,50 €
	FORFAIT DEGRESSIF SEMAINE 2ème enfant tout compris	17,00 €	34,50 €	53,00 €	70,00 €	80,50 €	92,50 €	110,50 €
	Nuitée avec repas (été)	3,50 €	4,00 €	4,50 €	5,00 €	5,50 €	6,00 €	6,50 €
	FORFAIT ANNUEL (Accueil MJC & CasAdos)	11 €/an	21 €/an	31 €/an	42 €/an	53 €/an	64 €/an	75 €/an
ACCUEIL ADOS	FORFAIT ANNUEL (Accueil MJC & CasAdos)	11 €/an	21 €/an	31 €/an	42 €/an	53 €/an	64 €/an	75 €/an
	FORFAIT TRIMESTRIEL	5 €/trimestre	10 €/trimestre	15 €/trimestre	21 €/trimestre	26 €/trimestre	32 €/trimestre	35 €/trimestre
		SORTIES Tarif dégressif en fonction du coût de la sortie						

+ Adhésion annuelle MJC La Buisse : 15€ individuelle ou 25€ familiale (pour les extérieurs à La Buisse : individuelle : 18€, familiale : 30€) ou 5€ pour les membres sympathisants qui ne pratiquent pas d'activité
L'adhésion est valable du 1er septembre 2024 au 31 août 2025

Réduction de 20% sur les AA (hors adhésion et hors musique) accordée pour les familles pratiquant au moins 4 activités annuelles.

Réduction de 20% pour les membres du CA, pour les salariés de la mjc et les intervenants bénévoles.

Aides CCAS pour les familles de La Buisse déduites dans le coût de l'accueil de loisirs (dans la limite de 60 jours par an) * :

Déduction de 7€/jour d'accueil de loisirs pour les QF inférieurs à 460€

Déduction de 5€/jour d'accueil de loisirs pour les QF compris entre 460 et 620€

Déduction de 3€/jour d'accueil de loisirs pour les QF compris entre 620 et 915€

Déduction de 15€ pour une adhésion familiale (avec enfant de -12ans) et 8€ pour une adhésion individuelle enfant -12ans pour les QF inf = à 915€

Déduction de 7€/jour pour les séjours ou camps pour les QF inf= 915€

Tarif des repas dégressif : 2€ QF <461€; 3,5€ QF <621€; 4€ QF <1221€; 4,5€ QF <1801€ et 5€ QF >1800€

Gratuité pour les enfants qui assistent aux cours dispensés bénévolement par leur parent.

* Caisse solidarité 2024 : Gratuité pour toutes les activités collectives (accueil de loisirs, activités annuelles, séjour...) hors repas pour toutes les familles dont le QF est inférieur à 621€ dans la limite de l'enveloppe budgétaire

La CAF de l'Isère, le SDJES et la mairie de La Buisse subventionnent cet accueil de loisirs.



Le présent règlement est adopté par les membres du Bureau de la MJC le 29 août 2024 et applicable à partir du 1er septembre 2024. Il est affiché à l'entrée de la MJC de La Buisse.